

PROCÈS VERBAL DE CLASSEMENT PERFORMANCIEL

selon le document du CSTB paru dans les Cahiers du CSTB, livraison 410 de Juin 2000, sous le numéro 3232 et intitulé "Revêtements de sols industriels - Classement performanciel - Référentiel technique"

N°RT04-098

concernant le système de revêtement de sol industriel

SYSTEME STRIASOL MORTIER FD42, finition STRIASOL 250 SP appliqué en épaisseur 5,5 mm

Société : MAESTRIA
ZI, 1 rue Denis Papin
F-09100 Pamiers

Formulateur : MAESTRIA

Constitution :

Système à base de résines époxydiques bi-composants comprenant :

- le primaire constitué du mélange de la résine « Résine multicouche » appliqué à raison de 400 g/m²,
- la couche de masse constituée du mortier « Striasol Mortier FD42 » composé du mélange pré-dosé de résine époxy bi-composants (1,8 kg) et de quartz (25 kg), rapport liant/charges de 1/14, appliquée à raison de 13 kg/m², compactée à l'hélicoptère,
- la couche de regarnissage constituée du mélange de la résine « Striasol 250 SP » appliquée à raison de 350 g/m²,
- la couche de finition constituée du mélange de la résine « Striasol 250 SP » appliquée à raison de 350 g/m².

Caractéristiques du revêtement fini :

- épaisseur totale moyenne : 5,74 mm
- masse surfacique totale moyenne pour 5,74 mm d'épaisseur : 13 665 g/m²
- rapport masse surfacique totale moyenne (kg.m⁻²) / épaisseur totale moyenne (mm) : 2,38

Classement performanciel du revêtement décrit, dans les conditions normales de température et d'entretien :

P / M

i	p	r	u
3	4	3	4

P / C

a	b	s
3	3	3

("i" pour impact (choc) ; "p" pour poinçonnement ; "r" pour ripage ; "u" pour usure par roulage
"a" pour acides courants ; "b" pour bases courantes ; "s" pour solvants et produits tachants courants)

qui peut-être exprimé, de façon simplifiée par :

P / M 3.4.3.4 - **P / C** 3.3.3

Le classement a été obtenu sur support béton normal dosé à 350 kg/m² de ciment courant CPJ CEM II A 32,5, de résistance en compression supérieure à 25 MPa, dans les conditions de réalisation et compte tenu des résultats des essais décrits dans le rapport d'essais n°RE04-098 annexé.

Fait à Marne-la-Vallée, le 21 décembre 2004

Le Technicien responsable des essais


Christophe MICHEL

L'Ingénieur responsable de secteur


Gilbert FAU

Le présent procès-verbal d'essais est **valable 5 ans à compter du 31 décembre 2004** sauf annulation ou suspension et sous réserve que le système décrit ne subisse pas de modification ; il atteste uniquement des caractéristiques des maquettes soumises aux essais, préparées et réalisées avec les composants décrits et dans les conditions précisées mais ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. La liste des procès-verbaux est tenue à jour par le CSTB.
Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès verbal ou de l'ensemble procès-verbal et rapport d'essais annexé sauf accord particulier du CSTB.